

**Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Labrecque, le 8 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 8 septembre 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ABSENTE :

Mme	Lia Tremblay, conseillère	siège n°2
-----	---------------------------	-----------

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

136-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 31 août 2025
 - 6.2 Nomination directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme
 - 6.3 Intégration à la Régie intermunicipale de gestion de services municipaux – Secteur Nord
 - 6.4 Changement de date pour la séance du conseil municipal du mois d'octobre 2025
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Projet bandes riveraines élargies – ruisseau Damasse
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et sécurisation – réfection des infrastructures du chemin de la Boulonnière sur une longueur de 5 400 mètres
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Adjudication contrat d'électricité garage municipal 3475, chemin des Forestiers
 - 8.2 Demande d'utilisation du territoire publique (bail stationnement relais municipal)
 - 8.3 Adjudication installation septique nouveau garage municipal
9. **Varia :**
10. **Rapport des comités**

- 11. Période de questions citoyennes
- 12. Levée de la séance ordinaire

137-25

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2025

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du 18 août 2025;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter la directrice générale secrétaire-trésorière de lire les minutes de la séance du 18 août 2025 et d'adopter le procès-verbal du 18 août 2025.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

1.Lettre de Mme Johanne Simard, 4980 chemin Harvey :
Demande pour l'ajout de lampadaires sur le chemin Harvey. L'analyse sera faite pour l'an prochain.

2.Lettre d'un groupe de citoyens du chemin de la Baie :
Demande d'amélioration du chemin de la Baie. Le conseil réfléchit à ce qui pourrait être possible de faire.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

138-25

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 AOÛT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 150 058.47\$ (paiements émis 10 318.16\$ et comptes à payer 139 740.31\$).

ADOPTÉE

139-25

6.2 NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET DIRECTEUR DE L'URBANISME

Considérant que le conseil municipal a décidé de restructurer les postes au sein de la municipalité ;

Considérant que le conseil municipal a ouvert un poste-cadre de directeur général adjoint et de directeur de l'urbanisme ;

Considérant que ce nouveau poste-cadre a été offert à M. Tommy Larouche qui est à l'emploi de la municipalité depuis 1994 à titre d'inspecteur municipal;

Considérant que M. Tommy Larouche a déjà occupé la fonction de directeur général pour la municipalité à deux reprises au cours des dernières années ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer M. Tommy Larouche au poste de directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme.

Il est à noter que M. Larouche garde, dans l'exercice de ses fonctions comme directeur général adjoint et de directeur de l'urbanisme, toutes les fonctions et responsabilités se rattachant à la tâche d'inspecteur municipal afin d'assister le poste d'inspecteur municipal qui sera confié à la régie des inspecteurs du secteur Nord.

Que Mme Marie-Josée Larouche, mairesse, est autorisée à préparer et signer le nouveau contrat de travail avec M. Tommy Larouche.

ADOPTÉE

140-25

6.3 INTÉGRATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE SERVICES MUNICIPAUX – SECTEUR NORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Labrecque reconnaît l'importance de la collaboration intermunicipale pour une gestion efficiente et efficace des services municipaux ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion de services municipaux – Secteur Nord regroupe actuellement sept (7) municipalités membres et offre des services répondant aux besoins des communautés du secteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labrecque désire manifester officiellement son intérêt à intégrer ladite Régie et à bénéficier des services offerts dans le cadre de ce regroupement intermunicipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Labrecque signifie officiellement aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion de services municipaux – Secteur Nord son intérêt à se joindre à la Régie ;

Que la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités membres de la Régie ainsi qu'au conseil d'administration de celle-ci pour les fins utiles.

ADOPTÉE

141-25

6.4 CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Considérant qu'il était prévu dans le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025 de tenir une séance le 6 octobre 2025 ;

Considérant que nous sommes en année d'élection municipale et qu'il ne peut y avoir de séances qui soient tenues après le 3 octobre ;

Considérant que le conseil municipal désire tenir une dernière séance du conseil en octobre avant les élections ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque change la date de la séance du conseil municipal prévue le 6 octobre 2025 dans le calendrier des séances pour tenir celle-ci le 1^{er} octobre 2025 à 19h00.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

142-25

7.1 PROJET BANDES RIVERAINES ÉLARGIES – RUISSEAU DAMASSE

Considérant que dans le cadre d'un programme d'aide avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) a réalisé des projets de sensibilisation et de caractérisation ainsi que des projets de végétalisation de bandes riveraines élargies en milieu agricole dans le secteur Sud de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Considérant que c'est la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui détermine les cours d'eau pouvant participer à ce programme ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de cours d'eau qui ont été visés dans le secteur Nord de la MRC ;

Considérant que la municipalité de Labrecque désire protéger davantage le ruisseau Damasse et ses tributaires pour améliorer la qualité de l'eau de ce cours d'eau qui se déverse dans le lac Labrecque et qui amène des quantités hors-normes de phosphores, de coliformes et de matières en suspension ;

Considérant que le MELCCFP recommande, dans son programme du réseau de surveillance des lacs, l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines afin de préserver l'eau du lac Labrecque ;

Considérant qu'il y a quelques producteurs qui occupent ce bassin versant du ruisseau Damasse ;

Considérant qu'un projet avec l'UPA pour sensibiliser les producteurs sur les bienfaits des bandes riveraines en milieu agricole et un projet pour créer des bandes riveraines élargies seraient les bienvenus afin de diminuer les sources de pollution de ce cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque dépose une demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de son programme de restauration de cours d'eau afin que l'UPA puisse réaliser un projet de sensibilisation et d'améliorations des bandes riveraines dans le secteur Nord, et ce, tout particulièrement dans le bassin versant du ruisseau Damasse et de ses tributaires avec les producteurs incluant ceux sur le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire afin d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau et par la même occasion, la qualité de l'eau du lac Labrecque qui est aux prises avec des épisodes d'algues bleu-vert à chaque année.

ADOPTÉE

143-25

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DE LA BOULONNIÈRE SUR UNE LONGUEUR DE 5 400 MÈTRES

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la municipalité de Labrecque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

Considérant que le chargé de projet de la Municipalité, M. Robin Ratthé, représente cette dernière auprès du Ministre dans le cadre du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

8.1 ADJUDICATION CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL 3475, CHEMIN DES FORESTIERS

144-25

Considérant que la municipalité a acquis un nouveau garage municipal dans la zone industrielle ;

Considérant que les installations électriques doivent être complétées pour desservir le garage ;

Considérant que la municipalité a invité deux soumissionnaires pour réaliser les travaux, soit Valmo électrique et Les électriciens du Nord ;

Considérant le montant des soumissions :

- Valmo électrique : 17 795.00 \$ + taxes ;
- Électriciens du Nord : 19 550.00 \$ + taxes ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR; M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque mandate Valmo électrique a complété les installations électriques pour desservir le garage municipal.

ADOPTÉE

145-25

8.2 DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIQUE (BAIL STATIONNEMENT RELAIS MUNICIPAL)

Considérant que la municipalité de Labrecque souhaite maintenir l'accès aux sentiers récréatifs du secteur du Chalet municipal pour les citoyens et les visiteurs avec un stationnement adéquat;

Considérant que le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts exige désormais une entente de location pour l'occupation des Terres publiques intramunicipales par l'entremise de la MRC Lac-Saint-Jean Est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Labrecque appuie la demande de location du lot 48 du rang 2, canton Labrecque (cadastre non rénové) pour le stationnement mentionné plus haut;

QUE la municipalité de Labrecque autorise M. Robin Ratthé, directeur général, à signer, au nom de la municipalité, tous documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE

146-25

8.3 ADJUDICATION INSTALLATION SEPTIQUE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a acquis un nouveau garage municipal dans la zone industrielle ;

Considérant qu'une installation septique doit être construite pour traiter les eaux usées du garage ;

Considérant que la municipalité a invité deux soumissionnaires pour réaliser les travaux, soit Excavation MJ et Entreprise Fortin Labrecque ;

Considérant le montant des soumissions :

- Excavation MJ : 7 500.00 \$ + taxes ;
- Entreprise Fortin : 10 500.00 \$ + taxes ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque octroie le mandat de construction de l'installation septique à Excavation MJ pour un montant de 7 500.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

9. VARIA :

Aucun point au varia

10. RAPPORT DES COMITÉS

M. le conseiller Bobby Côté donne un bref compte-rendu de la Corporation qui travaille à améliorer ses installations au niveau de la station-service en collaboration avec Pétroles RL afin de diminuer les pannes et bris de service.

Mme la conseillère Lucie Boivin fait un retour sur les dernières activités du centenaire dont le tournoi de balle, le rassemblement de voitures anciennes et pièce de théâtre qui ont eu lieu la fin de semaine dernière.

Il y a eu également une journée portes-ouvertes de l'UPA chez Camerises Mistook le 7 septembre dont une plus grande participation citoyenne aurait pu être remarquée. La publicisation des événements est à améliorer.

Une invitation est lancée pour la prochaine activité du centenaire qui sera le dévoilement du projet d'application immersive ainsi que l'installation des panneaux d'interprétation.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

147-25

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h29.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorier